



Orléans le 14 octobre 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### COMITE DE PROGRAMMATION DES CREDITS EUROPEENS DIX MILLIONS D'EUROS POUR DES PROJETS REGIONAUX

Le comité de programmation des fonds européens pour la période 2007-2013 de la région Centre s'est tenu dernièrement, sous la coprésidence de Monsieur Jean-Michel BERARD, Préfet de la région Centre et de Monsieur François DUMON, Vice-président du Conseil régional. Les projets relevant des différents fonds communautaires ont été examinés.

#### **A cette occasion, près de 10 M€ de cofinancements européens ont été programmés,**

- soit environ 2,6 M€ pour le Fonds Européen pour le Développement Régional (FEDER)
- 7 M€ pour le Fonds Social Européen (FSE)
- 200 K€ pour le Fonds Européen Agricole pour le Développement (FEADER)

#### **Parmi les opérations retenues au titre du FEDER, on note, le cofinancement des projets suivants à hauteur de 737 402,09 €, pour un coût total de 2 217 902,44 €.**

➤ **le projet eLumière, initié dans le cadre du Pôle de compétitivité S2E2**, ouvre la voie aux projets de recherche et développements collaboratifs éligibles à la *mesure visant à favoriser les partenariats de recherche* du Programme opérationnel. Ce projet consiste en l'application innovante d'une solution d'éclairage dans un contexte urbain par l'utilisation de diodes LED de puissance comme source de lumière. Il associe quatre partenaires industriels (Alphatest, BIDEAU, Wirecom Technologies et BREE) et un laboratoire de recherche de l'Université d'Orléans (GREMI).

Un tel projet répond pleinement aux objectifs du programme qui visent à intensifier l'effort de R&D des entreprises et à renforcer leurs partenariats avec des acteurs de la recherche en région Centre.

➤ **d'autres projets visant à améliorer la transmission des entreprises pour le cédant et le repreneur ont été examinés.** Selon une étude réalisée par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat et l'INSEE, plus d'un artisan sur deux est âgé de plus de 50 ans et plus de 30 % des artisans sont âgés de 56 ans et plus. Les Chambres Consulaires et les boutiques de gestion de la région Centre ont par conséquent développé des actions pour favoriser la transmission et la reprise des entreprises en proposant un accompagnement sous la forme de conseils individualisés.

Différents publics peuvent être concernés : des salariés travaillant dans des entreprises artisanales mais aussi de « nouveaux entrants » dans le secteur (cadres, jeunes diplômés, techniciens de grandes entreprises...) à la recherche d'un nouveau projet de vie et de promotion sociale.

**Le Comité de programmation s'est également prononcé favorablement pour des opérations relevant du Fonds Social Européen (FSE), au travers duquel plusieurs opérations ont reçu un cofinancement européen de 100 622 €.**

➤ **la mise en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour les entreprises artisanales en 2008.** La gestion des ressources humaines représente une réelle difficulté pour les entreprises artisanales. Or ce secteur emploie parfois du personnel très qualifié et les métiers dits traditionnels font souvent appel à une technicité de plus en plus élevée. Cette tendance oblige naturellement les chefs d'entreprises à acquérir un savoir-faire en termes de management et de gestion des compétences.

Pour 2008, les chambres des métiers et de l'artisanat de la région Centre ont mis en place un programme de GPEC pour sensibiliser et accompagner les entreprises dans leur démarche de gestion des ressources humaines.

**Les opérations relevant du FEADER atteignent désormais un montant d'engagement de plus de 11 millions d'euros au 15 septembre pour l'année 2008.**

➤ **les premiers dossiers relatifs à l'hébergement touristique** en zone rural ont été programmés et ainsi qu'un dossier de maintien des derniers commerces en zone rural sur la commune de Berry Bouy.

➤ **le dossier présenté par l'Union pour les ressources génétiques du Berry** qui vise à préserver et valoriser les espèces végétales ou les races locales menacées de disparition a également reçu un avis favorable.

➤ **au cours du mois d'octobre et novembre 2008 seront engagés les aides relatives à le prime herbagère agro environnementale** qui permet de maintenir des surfaces en herbe, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels qui assure un complément de revenu aux exploitations des zones défavorisées ainsi que les mesures agro environnementales qui rémunèrent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (réduction de la fertilisation ou de l'utilisation des produits phytosanitaires).

contact-presse  
Colette THEAS-DUHAMEL  
Chargée de communication de la Préfecture de la région Centre  
et du Loiret  
tél : 02.38.81.40.35 / 06.71.17.35.28